

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 5 février 2020 à 18 h 00 en mairie de Lons, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM. GARGUIL, THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, SIMON, CHAGOT, PANSIER-SOUCAZE, SENDRA, MAURAND, DUFAU, ARBERET, ZINT, MESSEGUE, LEPREUX, DO COUTO, CATALOGNE, TRILLAUD, BELLOCQ, MIEYAA, MAREC (a quitté la séance à 18 heures 55), LABASSE, BASTONERO, GARCIA, BOURDET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame DALEAS a donné procuration à Madame SIMON
- Monsieur MILLOT a donné procuration à Monsieur CHAGOT
- Madame CASTERAN a donné procuration à Monsieur ARBERET
- Madame BIASON a donné procuration à Madame MESSEGUE
- Madame BLEAU a donné procuration à Monsieur DO COUTO
- Monsieur LALANNE a donné pouvoir à Monsieur BOURDET

Absent(s) excusé(s) :

- Monsieur ARRAOU
- Madame BORNYPETRAU

Secrétaire de séance : Alain DUFAU

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur BOURDET souhaite avoir des précisions sur un récent sinistre causé à la balayeuse.

Monsieur le Maire indique que ce sinistre est lié à un départ d'incendie provenant d'un bourrage de feuilles qui ont chauffé une pièce métallique de la balayeuse.

1- Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARGUIL pour présenter les grandes orientations budgétaires.

Monsieur GARGUIL se félicite tout d'abord de certains ratios budgétaires qui confirment notamment le niveau élevé d'investissement de la commune ainsi que son niveau très bas d'endettement.

Il présente ensuite le compte administratif provisoire pour 2019 ; en fonctionnement, il souligne la tendance globale à la hausse des recettes et une maîtrise des dépenses et notamment celles de personnel (+0,5% par rapport à 2018). Il se félicite de la diminution de 22 % de la ligne « fluides ». Il annonce un autofinancement de 3,8 millions d'euros dégagé sur la section de fonctionnement. Concernant l'investissement, après avoir rappelé que la commune a investi depuis 2014 plus de 31 millions d'euros, il détaille les principaux projets réalisés en 2019. Au total, après couverture du besoin de financement en investissement, il annonce que l'excédent prévisionnel de l'année 2019 est de 2,7 millions d'€.

Il aborde ensuite les perspectives d'évolution pour 2020-2024. Après avoir rappelé le contexte national de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la fin de la Dotation Globale de Fonctionnement pour Lons en 2021, il présente un scénario prospectif, sur la base de la poursuite du gel des taux lonsois de taxes foncières et un programme pluriannuel d'investissement marqué par la

construction d'une école élémentaire au Bourg. Il annonce qu'un recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour financer ce programme mais le ratio de désendettement se situe, en fin de période, à moins de 6 ans. Enfin, monsieur GARGUIL présente les orientations pour le budget primitif 2020. Il annonce le gel des taux de fiscalité locale, et ce pour la 11ème année consécutive. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, monsieur GARGUIL souligne que l'année 2020 devrait enregistrer une augmentation plus conséquente que les autres années du fait notamment de la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et d'un renforcement du personnel de l'ALSH Baudrit suite à l'extension de sa capacité d'accueil. Concernant les investissements, le budget 2020 serait axé sur l'investissement courant avec une enveloppe totale de 2,8 millions d'€, étant précisé que les projets seront présentés et débattus lors des prochaines commissions thématiques. Il annonce malgré tout que certaines priorités sont déjà identifiées et notamment l'effort sur les voiries et les réseaux ou l'aménagement de la salle de convivialité.

Monsieur BOURDET note les 31,6 millions d'euros d'investissement pendant la mandature et un excédent 2019 de 2,7 millions d'euros mais il souhaite revenir sur un entretien de monsieur le Maire récemment paru dans la presse écrite locale dans lequel il affirme que 95% des projets annoncés ont été réalisés durant le mandat. Il précise tout d'abord que monsieur le Maire y évoque 32 projets alors que c'était 31.

Monsieur le Maire interrompt Monsieur BOURDET et lui indique que ses propos lui semblent hors sujet dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires. Il dit ne pas souhaiter que ce débat se transforme en débat de campagne électorale. Il lui propose de concentrer son intervention du jour sur les orientations budgétaires.

Monsieur BOURDET évoque à nouveau certains projets annoncés dans le programme de campagne 2014 de monsieur le Maire qui n'auraient pas été réalisés durant le mandat actuel. Il cite l'exemple d'une nouvelle crèche.

Monsieur le Maire dit à nouveau que les propos de monsieur BOURDET relèvent selon lui de la campagne électorale et n'ont pas leur place au sein du conseil municipal lors d'un débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur BOURDET affirme que Monsieur le Maire ne veut pas débattre.

Monsieur le Maire conteste et indique que la réglementation définit les contours du débat des orientations budgétaires et qu'il ne saurait être un débat électoral ou un débat sur le bilan d'un mandat.

Monsieur BOURDET indique que certains éléments du dossier portent sur la mandature et qu'il est donc possible sur cette base d'en débattre.

Monsieur le Maire oppose à Monsieur BOURDET qu'il appuie ses propos sur un document de campagne établi en 2014 et non sur le dossier des orientations budgétaires.

Monsieur BOURDET indique que la salle de convivialité annoncée dans le projet de mandat n'est pas réalisée.

Monsieur le Maire lui fait remarquer que les travaux sont en cours.

Monsieur BOURDET demande si elle sera inaugurée avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire indique que les services s'y emploient.

Monsieur le Maire invite Monsieur BOURDET à plutôt s'attacher à étudier et à respecter le code électoral car son début de campagne lui apparaît entaché d'illégalités. Il cite l'exemple récent de sponsorisations de publications électorales sur des réseaux sociaux, ce qui est illégal.

Monsieur BOURDET conteste puis rétorque que la commune de Lons sponsorise elle aussi des publications.

Monsieur le Maire lui indique que la commune communique au nom de l'institution communale, en aucun cas pour un candidat.

Monsieur BOURDET estime que les publications de la ville profitent au Maire en place.

Monsieur le Maire conteste vivement cette analyse et cette confusion entre communication institutionnelle et communication politique.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOURDET s'il a des remarques sur les orientations budgétaires 2020.

Monsieur BOURDET répond que non.

Monsieur le Maire conclut en se disant tout à fait satisfait de la bonne santé financière de la commune et de ses marges de manœuvre. Il rappelle que le développement de la commune lui a permis d'absorber le choc des baisses massives de la dotation de l'État. Il se félicite aussi de la baisse importante des dépenses liées aux fluides énergétiques grâce notamment aux travaux d'économie d'énergie réalisés dans des bâtiments communaux et sur le réseau d'éclairage public.

Monsieur BOURDET précise que ces économies tiennent aussi compte du transfert d'une partie du réseau d'éclairage public à la communauté d'agglomération.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.

2- Autorisation d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Adopté à l'unanimité

3- Avenant au marché relatif aux transports d'enfants et d'adultes

Adopté à l'unanimité

4- Remboursement de frais d'inscription à l'école de musique

Adopté à l'unanimité

5- Espace James CHAMBAUD : Convention de partenariat avec les associations «Les Amis de la Chanson populaire» et «Tonnerre de jazz»

Adopté à l'unanimité

6- Mise à disposition à titre gratuit de l'Espace James CHAMBAUD dans le cadre des projets « Enfants Danseurs » et « Rencontres Chorales » 2020

Adopté à l'unanimité

7- Mise à disposition à titre gracieux de l'Espace James Chambaud au profit des JMFrance en Béarn le lundi 4 mars 2020

Adopté à l'unanimité

8- Utilisation de la photothèque communale par les candidats aux élections municipales 2020

Adopté à l'unanimité

9- Ventes d'occasion de sépultures et objets funéraires suite à des reprises au cimetière Lartigue par la commune

Monsieur le Maire précise que cinq des huit sépultures reprises en 2017 ont été vendues ; il indique que la commune peut ainsi proposer dix sépultures d'occasion aux familles lonsoises endeuillées.

Adopté à l'unanimité

10- Principe général de dénomination et numérotage de voies publiques communales et de voies privées ouvertes à la circulation publique de la commune

Monsieur BOURDET en profite pour souligner que certains foyers rencontrent au Perlic des problèmes techniques avec un opérateur pour leur connexion à la fibre.

Monsieur le Maire indique que le réseau est déployé sur toute la commune mais certains opérateurs ont encore sur certains secteurs des problèmes techniques ; il indique que les services de la commune signalent les problèmes connus auprès de la Fibre Paloise, lequel est le relais des opérateurs.

Monsieur BOURDET souhaite savoir comment le client doit procéder lorsque il est confronté à des difficultés de câblage entre son domicile et le domaine public.

Monsieur le Maire indique que des solutions techniques existent toujours (génie civil ou en aérien).

Monsieur BOURDET souhaite savoir à qui incombe financièrement ces travaux.

Monsieur le Maire indique qu'ils incombent au particulier s'ils sont réalisés en domaine privé et à défaut, au délégataire (la Fibre Paloise).

Adopté à l'unanimité

11- Mise à jour de la dénomination de voies, chemins piétons et place de la commune

Adopté à l'unanimité

12- Dénomination d'une voie nouvelle pour un lotissement

Adopté à l'unanimité

13- Instauration du permis de démolir dans une partie du Bourg

Monsieur BOURDET souhaite obtenir communication des règles relatives au permis de démolir et demande si un mur ou un pan de mur doit être conservé lors d'une démolition.

Après avoir rappelé les règles générales et le contexte qui préside à ce permis de démolir, Mme PANSIER-SOUCAZE indique à monsieur BOURDET que sa question est très technique et qu'une réponse lui sera apportée par le service instructeur de la commune.

Adopté à l'unanimité

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire aborde trois points divers. Il annonce d'abord que la commune de Lons fait partie des 1 814 communes de France éligibles au label "Villes et villages où il fait bon vivre". Ensuite, il se félicite de la création par La Poste d'un second point relais sur la commune, à savoir au Carrefour city du Pesqué. Enfin, il indique avoir récemment rencontré des porteurs d'un projet d'installation d'un centre de formation dans la partie arrière du centre commercial du Perlic.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 10.